

## PARTIE I.—LE GOUVERNEMENT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR\*

### Section 1.—Office du commerce extérieur et organismes associés intéressés au développement de ce commerce

Au cours de la guerre le ministère du Commerce a réorganisé son rouage administratif et l'a adapté aux conditions existantes. Il a créé des organismes pour régir les exportations et les importations de denrées destinées aux civils et, en général, pour adapter les fonctions du commerce étranger aux besoins essentiels. Le ministère a aussi étudié durant cette période des plans pour l'expansion du commerce de l'après-guerre et les fondements de l'organisation de l'Office du commerce extérieur en vue d'aider les exportateurs et importateurs canadiens et étrangers dans tous les domaines du commerce extérieur. De nouvelles divisions se sont ajoutées à l'Office des commissaires du commerce et les anciennes divisions ont été réorganisées pour faire face à toutes les particularités du commerce étranger. Une section spéciale a été organisée afin de stimuler le nouvel intérêt du pays à l'égard des importations.

#### Sous-section 1.—Office du commerce extérieur

La prospérité du Canada dépend dans une grande mesure de l'établissement de relations commerciales plus étroites avec les autres pays et de l'expansion de son commerce extérieur. L'industrie canadienne ces quelques dernières années a franchi une période de rapide expansion à cause, en grande partie, de la demande sans précédent de munitions de guerre et d'une grande variété d'autres produits manufacturés. Bien que les produits alimentaires et les matières premières comptent pour beaucoup dans les exportations canadiennes, la valeur des articles semi-ouvrés qui peuvent être expédiés aux marchés étrangers a fortement augmenté. Comme la population du Canada est incapable d'absorber la production actuelle, rien n'est négligé afin d'aider les exportateurs à trouver acheteur à l'étranger pour leurs marchandises. Le Canada est aussi à la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement, surtout de matières premières et d'une grande variété de denrées requises par l'industrie.

Six divisions de l'Office du commerce extérieur et certains organismes associés s'occupent directement d'amplifier les relations commerciales du Canada avec les autres pays et se chargent de fonctions longtemps remplies par l'Office des renseignements commerciaux. Les directeurs des six divisions constituent un comité exécutif dont le sous-ministre du Commerce est président. Les directeurs, directeurs-gérants et gérants généraux des organismes associés relèvent aussi du ministre du Commerce. Les divisions de l'Office et leurs fonctions sont décrites ci-après:—

**Office des commissaires du commerce.**—La section des commissaires du commerce peut être définie le rayon des ventes de l'Office du commerce extérieur. Cet organisme a son siège administratif à Ottawa et 41 bureaux dans 22 pays étrangers et 13 pays de l'Empire britannique; il cherche à établir le Canada sur autant de marchés mondiaux que possible. Le travail des commissaires du commerce sur place est coordonné à Ottawa par les chefs des quatre régions mondiales. Les officiers régionaux sont familiers avec tous les aspects du commerce extérieur dans

\* Les sections 1 et 2 de la présente partie, ainsi que la revue générale des pp. 888-890, ont été préparées par les diverses branches concernées et collationnées par B. C. Butler, directeur, Division de la publicité commerciale, ministère du Commerce, Ottawa.